

OFFRE PEPINIERE D'ENTREPRISES

UN IMMOBILIER ADAPTE

- × 8 bureaux de 16 m²
- 1 espace Bureaux Partagés de 32 m²
- 5 ateliers de 140 m²
- Des loyers évolutifs :

Redevances minorées de :

- ⇒ 80% le 1^{er} semestre,
- ⇒ 60% le 2nd semestre
- ⇒ 25% le 3^{ème} semestre,
- ⇒ et majorées de 15% les 5 derniers mois.

DES SERVICES COMMUNS

- Accueil et standard communs,
- Secrétariat partagé
- Salle de réunion, Accès Internet
- ✗ Photocopieuse/Fax/Imprimante
- Machine à affranchir

UNE STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT

Accompagnement ante création

Accompagnement sur le montage du projet Évaluation et sélection des projets

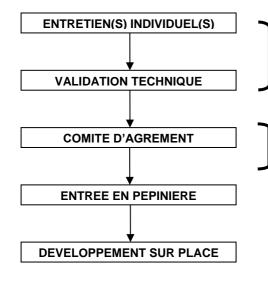
Accompagnement personnalisé

Suivi individuel
Animations collectives
Préparation à la sortie de pépinière

Offre d'accélération

Mentors du parc industriel Mise en réseau (experts, financeurs...) Recrutement

MODE DE SELECTION DES PROJETS



Rencontre(s) avec la responsable de la pépinière

Le créateur présente son projet auprès du comité d'agrément de la pépinière PAMPA, composé d'élus, de chefs d'entreprises du Parc et de spécialistes de la création d'entreprise.

CRITERES DE SELECTION

- Nature de l'activité
- Date de création : jusqu'à 3 ans d'existence
- Viabilité économique du projet
- Besoin en accompagnement
- Intégration dans la pépinière
- Potentiel de développement



TARIFS 2018

LOYERS / REDEVANCES

- * Atelier taux plein: 653,80 euros par mois (surface de 140 m²)
- ➤ Bureau taux plein : 140,00 euros par mois (surface de 16 m²)
 - Remise de 80% le 1^{er} semestre :
 - o 130,67 euros par mois en atelier
 - o 28,00 euros par mois en bureau
 - Remise de 60% le 2nd semestre
 - o 261,34 euros par mois pour un atelier
 - o 56,00 euros par mois en bureau
 - Remise de 25% le 3^{ème} semestre
 - o 490,00 euros par mois en atelier
 - o 105,00 euros par mois en bureau
 - Majoration de 15% les 5 derniers mois
 - o 751,34 euros par mois en atelier
 - o 161,00 euros par mois en bureau

FORFAIT MENSUEL POUR CHARGES OBLIGATOIRES:

Bureau : 120,00 eurosAtelier : 80,00 euros

Inclus dans le forfait charges :

- Accueil, secrétariat
- Mise à disposition de la salle de réunion
- Entretien des parties communes
- × Télésurveillance / Gardiennage
- Électricité des parties communes et des bureaux
- Eau des parties communes
- Abonnement Fibre Optique
- Location du photocopieur multifonctions et machine à affranchir
- Charges générales du bâtiment

A la charge du créateur :

- Mobilier, assurance local
- * Affranchissement, copies, impressions
- Électricité et gaz pour les ateliers (compteurs individuels)